

domaines, discutera et déterminera les priorités en matière de développement social et établira leur rapport avec les projets nationaux de développement social de l'Inde.

Cette réunion doit également déterminer le rôle futur des organismes privés dans le cadre du développement social en ce pays.

“Au cours des ans, dit M. Reuben C. Baetz, président du Conseil international de Bien-être social et directeur général du Conseil canadien de Développement social, il s'est manifesté une certaine inquiétude qu'une partie de l'aide canadienne destinée au développement social se fondait peut-être sur une attitude sentimentale des Canadiens plutôt que sur les besoins réels du peuple de l'Inde. Ce colloque est prévu pour assurer une ligne directrice au peuple de l'Inde même.”

Le colloque est coparrainé par le Conseil canadien de Développement social et le Conseil indien du Bien-être social. Son organisation s'effectue avec le concours de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

L'évaluation des priorités du colloque dans les principaux secteurs de développement social – éducation, agriculture, développement communautaire, bien-être social et habitation – sera grandement utile à la tâche de nombreux organismes privés nationaux et internationaux qui ont des projets en Inde.

L'Agence canadienne de développement international a elle-même contribué presque 1 million de dollars, par l'intermédiaire d'organismes canadiens non gouvernementaux, destinés aux projets non gouvernementaux en Inde et dont le coût s'élève à 2.5 millions de dollars.

Le colloque sera peut-être le premier d'une série du même genre financée par l'ACDI en Amérique latine et en Afrique.

Le Conseil canadien de Développement social est un organisme national non gouvernemental de citoyens, voué à la recherche et à l'élaboration de politiques sociales.

## LES EXPORTATIONS – 3<sup>e</sup> TRIMESTRE

Les exportations désaisonnalisées se sont chiffrées pour le troisième trimestre à 4,634 millions de dollars, soit une augmentation par rapport aux niveaux trimestriels de 1971 et par rapport au premier trimestre de 1972; toutefois, ce chiffre est inférieur de 340 millions de dollars à celui du deuxième trimestre de 1972. Les expéditions vers les États-Unis ont enregistré une baisse de 226 millions de dollars et celles vers la Grande-Bretagne une baisse de 99 millions de dollars. Les exportations du mois de septembre, qui se situent à 1,552 millions de dollars ont regressé de 48 millions de dollars par rapport au mois d'août; la chute des expéditions outre-mer à destination de pays autres que la Grande-Bretagne a été en partie contrebalancée par la progression des ventes aux États-Unis.

Les exportations désaisonnalisées de septembre étaient pratiquement inchangées depuis l'année précédente, seul le marché des États-Unis fait apparaître quelques améliorations. La baisse des ventes aux pays outre-mer a contrebalancé l'accroissement des livraisons vers les États-Unis, produisant une augmentation nette de 10 millions pour atteindre un total de 1,495 millions de dollars. En septembre 1971, les exportations de pétrole brut, de gaz naturel, de bois d'oeuvre, de pièces d'automobiles et d'aéronefs ont progressé, tous ces produits étant très dépendants du marché américain. Des baisses ont été observées dans les exportations de blé, de minerais, de métaux, de véhicules automobiles et de matériel de communication.

De janvier à septembre, les exportations ont augmenté d'environ 8%, les plus importantes hausses s'étant confinées aux exportations vers les États-Unis et le Japon. Les livraisons à destination du Commonwealth et du Marché commun ont été particulièrement faibles. Les exportations des produits de l'automobile, de bois d'oeuvre, de pétrole brut, d'aéronefs et pièces ainsi que de papier-journal ont été plus élevées en 1972; par contre, elles ont été plus faibles en ce qui concerne le minerai de fer, l'aluminium, le nickel et le matériel de communication.

## ENQUÊTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé qu'une enquête avait été ouverte à propos d'un prétendu défaut du circuit de freinage de la Datsun 240-Z (modèle 1971-1972).

Hormis les affirmations faites par une association de consommateurs montréalaise, le ministère des Transports n'a pas actuellement assez de preuves pour établir que les modèles 1971-1972 de cette voiture sportive ont des freins défectueux.

Cette association de consommateurs montréalaise a fait part au ministère des Transports qu'elle avait en sa possession des lettres selon lesquelles ce modèle de voiture avait des freins défectueux.

Le ministre des Transports a déjà demandé, à plusieurs occasions, au public et aux groupements intéressés, de porter à l'attention du directeur de la Sécurité automobile et routière du ministère des Transports tous les problèmes techniques qui risqueraient de compromettre la sécurité des véhicules automobiles. Quant aux affirmations faites à propos des défauts du circuit de freinage des voitures sport Datsun 240-Z (modèle 1971-1972), le Ministère les étudie actuellement.

Depuis la formation en janvier 1969 de la Direction de la sécurité automobile et routière, le ministère des Transports a joué un rôle important en vue du rappel de milliers de voitures dans le but de faire rectifier par le constructeur certains défauts qui pouvaient en compromettre la sécurité.